



Affaire suivie par :
Victoria CAN
victoria.can@daoulas.bzh
02 98 25 95 26

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA
Référence unique de mandat (RUM):

.....
(réservé à l'administration)

Type de contrat : Prélèvement facturation transport scolaire

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la commune de Service de Gestion Comptable de Landerneau à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Service de Gestion Comptable de Landerneau.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER
SEPA

FR 72 TRA 469455

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
COMMUNE DE DAOULAS
17, ROUTE DE LOPERHET
29460 DAOULAS

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : paiement récurrent / répétitif <input checked="" type="checkbox"/> paiement ponctuel <input type="checkbox"/>
--

Signé à :
Le :

Signature

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHÉANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SGC de Landerneau. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune de DAOULAS.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la collectivité. Les données enregistrées sont conservées 10 années. Elles sont réservées à l'usage de la collectivité pour la facturation et ne pourront être transmises ou vendues. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification, portabilité, limitation du traitement ou suppression des informations vous concernant en contactant le service périscolaire (periscolaire@daoulas.bzh) ou le délégué à la protection des données de la collectivité (victoria.can@daoulas.bzh).